

## Campagne de vaccination contre la grippe 2017-2018

### Restez loin de la grippe. Faites-vous vacciner si vous vivez avec une maladie chronique ou êtes âgé de plus de 60 ans

Laval, le 17 octobre 2017 – C'est le 1<sup>er</sup> novembre prochain que débutera la vaccination contre la grippe sur le territoire lavallois. Les personnes visées par la vaccination devront prendre un rendez-vous à l'adresse [monvaccin.ca](http://monvaccin.ca) (section Laval). Ce site est simple, sécuritaire, confidentiel et accessible en tout temps. Cette procédure offre à la population la possibilité de choisir le lieu, la date et l'heure qui conviennent à la population. De plus, l'utilisateur peut réserver son rendez-vous et celui des membres de sa famille en une étape seulement. Une fois la plage horaire réservée, la personne n'a qu'à se présenter à l'heure indiquée avec le **numéro de confirmation de son rendez-vous et sa carte d'assurance maladie** afin de recevoir son vaccin sans attendre.

#### Personnes visées par la vaccination

Comme par les années passées, le vaccin contre la grippe est offert gratuitement aux personnes à risque de complications de la grippe ainsi qu'aux personnes qui peuvent leur transmettre le virus.

Il s'adresse aux groupes suivants :

- Les personnes atteintes d'une maladie chronique comme le diabète, le cancer, une obésité importante, une maladie du cœur, des poumons, du foie ou des reins;
- Les femmes enceintes de 13 semaines et plus et qui sont en bonne santé;
- Les personnes âgées de 60 ans et plus;
- Les proches des personnes à risque de complications ou des enfants de moins de 6 mois;
- Les enfants de 6 à 23 mois;
- Les travailleurs de la santé.

Il est à noter que les personnes en bonne santé qui souhaitent réduire leur risque d'attraper la grippe peuvent être vaccinées, et ce, à leurs frais.

#### Des impacts réels chez la clientèle vulnérable

« Bon nombre de personnes ne savent pas qu'elles font partie des personnes à risque de complications et que la vaccination est le moyen le plus efficace pour éviter la grippe. Ces personnes ne prévoient donc pas se faire vacciner, entre autres, parce qu'elles pensent à tort qu'il s'agit d'une infection bénigne. Pourtant, la grippe et ses complications entraînent un nombre considérable de consultations médicales d'urgence ou sans rendez-vous chaque hiver, particulièrement durant la période des Fêtes. La grippe cause des symptômes importants chez les personnes qui en souffrent : fièvre soudaine, toux, fatigue extrême, absence au travail, etc. », explique le docteur Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique au Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval.

#### À chaque saison son vaccin

Le virus de la grippe qui circule change d'une année à l'autre. La composition du vaccin est déterminée annuellement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui identifie les souches de virus de grippe les plus susceptibles de circuler pendant la saison de la grippe. « C'est pourquoi il est important de recevoir annuellement le vaccin contre la grippe. Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin réduit le risque de complications graves ou de décès chez les personnes plus vulnérables », ajoute le docteur Jean-Pierre Trépanier.

Pour les personnes qui ne peuvent pas réserver en ligne, téléphonez, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h, et de 13 h à 16 h aux numéros suivants :

- CLSC de Sainte-Rose : 450 963-6260
- CLSC des Mille-Îles : 450 661-5371
- CLSC du Marigot : 450 668-1803
- CLSC de l'Ouest-de-l'Île : 450 627-2530

### **Des mesures d'hygiène simples, pourtant efficaces**

Rappelons que de simples gestes quotidiens peuvent réduire le risque de contracter ou propager la grippe :

- Se laver les mains souvent avec du savon et de l'eau ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Tousser et éternuer dans un papier-mouchoir ou dans sa manche plutôt que dans ses mains.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces comme les comptoirs, les téléphones et les claviers - le virus peut survivre sur les surfaces jusqu'à huit heures.

Les personnes malades devraient limiter leurs contacts avec les personnes vulnérables. Une personne qui a des symptômes de la grippe et qui consulte dans un établissement de santé ou une clinique médicale devrait porter un masque et s'asseoir dans la section réservée à cet effet.

Pour des questions de santé en lien avec la grippe, la population est invitée à joindre Info-Santé en composant le 8-1-1 ou à visiter le Portail santé mieux-être du gouvernement du Québec au [sante.gouv.qc.ca](http://sante.gouv.qc.ca).

- 30 -

**Renseignements :** Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval  
Ligne médias : 450 978-8608  
[communications.cissslaval@ssss.gouv.qc.ca](mailto:communications.cissslaval@ssss.gouv.qc.ca)